



DÉCISION DU 18 MARS 2021 DU DIRECTEUR DU CONSORCIO DE LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL DES PYRÉNÉES PAR LAQUELLE EST PUBLIÉE LA LISTE DÉFINITIVE DES CANDIDATURES ADMISES ET EXCLUES À LA PROCÉDURE DE SÉLECTION POUR POURVOIR UN POSTE DE TRAVAIL TEMPORAIRE DE PERSONNEL POUR CE CONSORCIO DE GESTIONNAIRE DE PROJET, PAR UN RECRUTEMENT TEMPORAIRE.

Par la décision du 3 mars 2021 du Directeur du Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), publiée sur le site web de la CTP le 3 mars 2021, la liste provisoire a été publiée pour le processus de sélection pour pourvoir, par le biais d'un contrat de travail temporaire, un poste de personnel temporaire dans ce Consorcio de Gestionnaire de Projet - SC Assistance Technique POCTEFA (seconde phase) dans les bureaux du Consorcio situés dans la ville de Jaca (Huesca).

En accord avec le paragraphe 2 de la sixième Base de l'appel, le délai de correction des candidatures exclues était de 10 jours ouvrés, à partir de sa publication sur la page www.ctp.org, a pris fin le 17 mars 2021.

Compte tenu de ce qui précède, conformément à l'article 121 de la loi n ° 40/2015 du 1er octobre relative au régime juridique du secteur public du Régime juridique du secteur public concernant le régime du personnel au service des consortiums, Décret législatif royal 5/2015, du 30 octobre, qui approuve le texte révisé de la loi du statut de base des agents publics, ainsi que des disposition 23 de la loi 4/2020, du 30 décembre, sur les budgets de la Communauté autonome d'Aragon pour l'année 2021 il est décidé que

Premièrement.- Est déclarée approuvée la liste définitive des candidatures exclues et admises pour pourvoir un poste de Gestionnaire de projet-SC Assistance Technique POCTEFA (seconde phase) dans le Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées.

Gestionnaire de projets - SC Assistance Technique POCTEFA (deuxième phase)		
Identification	Situation	Observations
45859347S	Admise	
43747612W	Exclue	Manquent l'annexe II (fiche de candidature), le DNI, le CV en espagnol et le CV en français
48599714R	Admise	
18168648M	Exclue	Manquent l'annexe II (fiche de candidature), le DNI et le CV en français
73417391B	Exclue	Manquent l'annexe II (fiche de candidature), le DNI et le CV en français
18173378C	Exclue	Manquent l'annexe II (fiche de candidature), le DNI et le CV en français
73019247C	Admise	

Gestionnaire de projets - SC Assistance Technique POCTEFA (deuxième phase)		
Identification	Situation	Observations
53158128E	Exclue	Manquent l'annexe II (fiche de candidature), le DNI et le CV en français
47801693B	Admise	
PAL189162	Admise	
00831618F	Admise	
16ct31959	Admise	
171037252962	Admise	
18173813H	Admise	
18164021R	Admise	
73199424S	Admise	
25355654V	Admise	
AS 6881984	Admise	
V-15585205	Admise	
73209541N	Admise	
14DL10772	Admise	
73013608Q	Admise	
X5512533P	Admise	
X8671930X	Admise	
72816746B	Admise	
73004286D	Admise	
48257080K	Exclue	Manque le CV en français
PAE281291	Admise	
35769190G	Admise	
130531301779	Admise	
72991633Y	Admise	
71461833M	Admise	
33568054Z	Admise	
72990007J	Admise	
PT8600950	Admise	
18061646E	Admise	
25408240W	Admise	
53397872Z	Admise	

Gestionnaire de projets - SC Assistance Technique POCTEFA (deuxième phase)		
Identification	Situation	Observations
45861410P	Admise	
40557712H	Admise	
14DR74595	Admise	
48006819T	Exclue	Manque le CV en français
40849903V	Admise	
72978620B	Admise	
43748742M	Admise	
33435439V	Admise	
73629719A	Admise	
18036701D	Admise	
73205692G	Admise	
77858207X	Admise	
78761350N	Admise	
05282613L	Admise	
72973408C	Admise	
77131494M	Admise	
52446819B	Admise	
X4703404L	Admise	
14304152s	Admise	
76923491Z	Admise	

Deuxièmement.- En conformité avec ce qui est mentionné dans la sixième Base de l'appel, sera convoquée de manière virtuelle la Commission d'Evaluation le vendredi 19 mars 2021 à 9H.

Une fois cette réunion terminée, la liste des notations des candidatures admises sera publiée. Tous les candidates et candidats qui auront passé cette phase seront convoqués à un entretien individuel dans lequel sera évaluée la connaissance des langues suivantes: espagnol et français comme langues véhiculaires et le niveau accrédité et indiqué sur le curriculum pour les autres langues officielles de la CTP (euskera, catalan et occitan) et l'anglais.

Les entretiens auront lieu les 25 et 26 mars dans la matinée, entre 9h00 et 12h00 et se feront sous forme virtuelle au travers de la plateforme WebEX.

Les horaires seront précisés dans la liste et une invitation sera envoyée à chacun des candidates et candidats admis.

Contre cette résolution, qui épuise la procédure administrative conformément aux dispositions de l'article 114 de la loi 39/2015 du 1er octobre sur la procédure administrative commune des administrations publiques, il est possible d'introduire un recours contentieux-administratif, dans un délai de deux mois à compter du jour suivant sa publication sur le site Internet du Consortium (www.ctp.org) devant le tribunal

administratif contentieux de Huesca, conformément aux dispositions de l'article 8.2 de la loi 29/1998 du 13 juillet réglementant le contentieux- Juridiction administrative («Journal officiel de l'État», numéro 167, du 14 juillet 1998

Toutefois, les parties intéressées peuvent choisir de déposer un recours en réexamen contre cette résolution, dans un délai d'un mois, devant le Comité Exécutif du Consortium CTP, auquel cas l'appel contentieux administratif susmentionné ne peut être formé tant qu'une résolution expresse ou présumée de l'appel en réexamen tombe, conformément aux dispositions de l'article 123 de la loi 39/2015 du 1er octobre sur la procédure administrative commune des administrations publiques.

Signature électronique

Jean-Louis Valls
Directeur du Consorcio de la CTP